

Présents pour le SNUipp : Olivier Perrin, en poste au Portugal, siégeait comme titulaire pour le SNUipp, accompagné par Catherine Desliens et Alexandra Berbain du secteur Hors de France

1. Déclaration liminaire de la FSU (SNUipp, SNES, SNEP)

Pour l'information des administratrices et des administrateurs, nous rappellerons brièvement quelques points énoncés au Comité technique du 18 juin dernier.

En France, le climat social est excessivement tendu : projet de loi Fonction publique avec la suppression des CHSCT, suppression programmée des commissions paritaires qui installerait officiellement le fait du prince et la plus totale opacité sur les carrières et les mutations des personnels, ainsi que le recours encouragé à la contractualisation.

À l'Éducation nationale, c'est le règne du silence et du mépris. Le Ministre impose ses réformes contre la majorité de la profession : elles creuseront des inégalités déjà insupportables, tout comme elles provoqueront la désorganisation des établissements, la dévalorisation des diplômes et un appauvrissement de l'offre d'éducation. C'est l'avenir d'une grande partie de la jeunesse qui est compromis. **À l'étranger, l'impact sur l'enseignement des langues et notamment celui de la langue nationale du pays d'accueil est un problème urgent qu'il faut régler.**

Il en est de même avec les détachements et notamment leurs renouvellements dans le premier degré : leur gestion désastreuse associée à la baisse des places et admissions aux concours, et aux réductions de postes dans les départements et académies, les rendront toujours plus difficiles.

Le dialogue social est à la peine, à l'AEFE aussi ! Nous lançons des alertes sans obtenir de réponse sur des sujets importants pour la vie du réseau et pour l'avenir. Des personnels sont mis en cause, menacés de fin de mission à la fin du mois de juin, sans aucune possibilité de faire valoir leurs droits, qui devraient pourtant être garantis par la direction de l'Agence.

Pour nous, ce n'est pas cela, l'Établissement public !

Les évolutions CA après CA montrent que l'Agence s'éloigne de plus en plus de ses missions, cédant du terrain à la concurrence privée, y compris en mettant les moyens publics au service de celle-ci.

Depuis le début, la stratégie mise en place pour affaiblir l'Agence est simple : on porte sans cesse des coups à l'Établissement public pour prouver qu'il va mal. Effectivement, les mesures budgétaires ont les conséquences que nous connaissons : suppression massive de postes de détachés, surcharge financière imposée aux établissements, appauvrissement de l'offre pédagogique, tout y est !

Pour la FSU, ce n'est pas une Agence faible qui pourra porter quelque projet que ce soit, y compris dans le cadre du doublement de la population scolaire et du développement du réseau. Il faut donner à l'Agence les moyens de réaffirmer sa prépondérance, son histoire, sa présence. Force est de constater que des zones historiques sont aujourd'hui affaiblies, d'autres condamnées, notamment dans des périmètres stratégiques (zone Sahel, périmètre de la francophonie). Sans un revirement rapide, c'est l'ensemble de l'édifice qui sera mis en danger.

Pour nous, ce sont ces bases qu'il faut revoir, ou, comme nous l'avons dit, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ne sera bientôt plus qu'un élément de l'histoire, qui par l'éducation, aura porté pendant quelques décennies, la diplomatie d'influence.

Depuis plus d'un an, on nous annonce une réforme, des projets élaborés autour d'auditions, de rapports, de séminaires. Pour nous, les années scolaires se suivent et se ressemblent : pour les élèves, gageons que l'établissement public aura à nouveau d'excellents résultats, et on nous expliquera qu'il faut donc tout changer car rien ne va. Pour les personnels, et une partie de l'administration, l'année aura consisté à se battre pour sauver les ETP, maintenir des enseignants en postes, et renouveler des détachements. Il n'est pas acceptable que ces activités continuent à prendre le pas sur le cœur de nos missions.

Il est donc urgent de prendre des mesures pérennes, constructives, qui consistent en autre chose que de fragiliser l'ensemble du réseau et de le dépouiller toujours plus.

Ce CA est présidé par Mme Laurence Auer (DGM/MEAE), en raison de l'absence de M. Laurent Bili en déplacement au Japon.

2. Point introductif d'actualité

Quelques informations chiffrées concernant l'actualité du réseau sont présentées dont la grande campagne d'homologation qui concernent près de 38 établissements (contre 14 l'année dernière).

La présidente de séance remercie l'ensemble du CA et tous les partenaires pour leur participation au **séminaire du 20 mai sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger** (EFE), indiquant que les propositions sont maintenant soumises aux autorités politiques.

M. Dominique Depriester (DGM/MEAE) précise les recommandations qui ont émergé lors des travaux de ce séminaire : l'objectif prioritaire est de conforter l'AEFE comme colonne vertébrale de l'EFE et de réaffirmer son rôle d'appui, en préservant les établissements du réseau et en renforçant les liens avec le MENJ, notamment en matière de RH, avec des conclusions qui convergent vers une augmentation du nombre de titulaires détachés et un développement de la formation initiale pour les personnels non titulaires. L'importance de conserver un mécanisme d'emprunt (garantie de l'Etat) pour l'immobilier a aussi été rappelée. En termes d'attractivité, un effort doit également être fait autour de la communication sur la spécificité de l'enseignement français, de la politique des langues, des contenus du nouveau baccalauréat... La réforme de l'EFE est en cours et reste en attente de déclaration politique.

Le Directeur de l'AEFE fait un point sur la **situation de Hong Kong**.

Suite à des négociations difficiles, une AG a été réunie et s'est déclarée en faveur d'un déconventionnement, qui prendra effet au 1er septembre 2020. Un courrier a été envoyé aux administrateurs du CA le 12 juin. Pour les personnels directement impactés, 41 résidents et 7 expatriés, ils seront accompagnés personnellement par l'AEFE dans leur choix et leurs futures affectations. Selon le Directeur, il faut maintenant travailler ensemble et amener de la sérénité chez les élèves et les enseignants. L'Agence va commencer à travailler sur la convention de partenariat Le Directeur se rendra en octobre prochain à Hong Kong, afin d'entendre l'ensemble de la communauté éducative et de négocier en direct (l'établissement a une dette vis-à-vis de l'Agence)

Le SNES-FSU fait une lecture à l'ensemble du CA d'un texte qui dénonce les conditions dans lesquelles se sont déroulées les votes ayant conduit au déconventionnement.

Parcoursup : un bilan provisoire 2019 est fait avec, selon l'AEFE, un bon taux de propositions aux élèves constaté à la mi-juin. (9% des élèves des établissements du réseau inscrits à Parcoursup n'ont pas encore de réponse).

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) se terminait fin 2018, la définition des nouveaux axes et priorités est toujours en phase de travail et de discussion avec la tutelle. Le nouveau COM sera présenté au prochain CA, en novembre.

Organisation des services centraux : suite aux nouvelles missions confiées à l'Agence et à l'existence des nombreux services créés au fil du temps, une réorganisation semble nécessaire pour faire face aux enjeux auxquels va être confrontée l'Agence. En dialogue avec la tutelle, un audit de fonctionnement en Centrale a été demandé. Les administrateurs seront informés du nouveau mode de fonctionnement en automne.

Le Directeur remercie les personnels qui quittent les services Centraux de l'AEFE, une trentaine de personnes environ sur Paris et Nantes.

3. Compte rendu de la séance du 14 mars 2019

Vote : adopté à l'unanimité

4. Immobilier

Meknès – projet de restructuration du lycée Paul Valéry

Situé dans un parc de près de 16 hectares, le lycée Paul Valéry et l'école Jean-Jacques Rousseau sont installés depuis 1962 dans les locaux d'une ancienne caserne construite en 1936. Le lycée Paul Valéry de Meknès est le seul établissement de l'AEFE au Maroc qui comprend un internat : il accueille en effet les élèves du collège de Fès qui après leur troisième viennent poursuivre leur scolarité au lycée de Meknès. Ce flux d'élèves en provenance de Fès est appelé à augmenter du fait du programme de développement du GSU de Fès dont la structure pédagogique va augmenter d'une classe par niveau (les travaux d'extension de ce GSU sont d'ailleurs en cours). Le dispositif de Meknès étant peu fonctionnel, le SPSI de 2010 et son actualisation de 2015 préconisaient une reconstruction complète du secondaire.

L'établissement a arrêté un schéma directeur de restructuration du secondaire qui laisse la possibilité de reprendre les discussions avec les autorités marocaines, tout en permettant de planifier une première phase de reconstruction prioritaire comprenant :

- > la création de places supplémentaire pour l'internat afin d'accueillir, à partir de la rentrée 2021, les montées d'effectifs issues du GSU la Fontaine (une division supplémentaire par niveau pour le lycée).
- > la création d'un espace plurivalent au coeur de l'établissement, intégrant une salle de conférences, des espaces dédiés aux enseignements artistiques ainsi qu'un nouveau CDI
- > la construction d'un nouveau bâtiment pour l'enseignement des sciences et de la technologie en remplacement du bâtiment Einstein qui présente d'importants désordres structurels.

L'opération proposée au vote du Conseil d'Administration ne porte dans un premier temps que sur la première tranche du programme ci-dessus, à savoir l'extension de l'internat, dont la réalisation est indispensable pour accueillir la première cohorte supplémentaire d'élèves venant de Fès à partir de septembre 2021.

Le programme des travaux se traduit par la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 1000 m² et la rénovation de 300 m² de l'internat existant qui sera relié au nouveau bâtiment. Ces nouveaux locaux offriront 48 chambres supplémentaires de deux personnes disposant d'un meilleur confort.

Le budget global de cette **restructuration du site de Meknès** est estimé à 5M €.

Le budget global de **la première tranche** de réalisation proposée (extension et restructuration de l'internat) est estimé à **1,8 M €**, dont 1,4 M € sur fonds de roulement disponible et ressources propres dégagées annuellement par l'établissement et 0,4 M € en avances de France trésor remboursées par l'Établissement.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir valider l'engagement de cette première tranche dans les conditions de coût et de financement présentées ci-dessus.

Vote : adopté à l'unanimité

Fès – restructuration du groupe scolaire La Fontaine - complément de financement

L'opération votée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 24 mars 2015 pour un montant de 7 M € comprenait la construction de nouveaux locaux d'une surface utile de 400 m², la rénovation de locaux existants sur une surface de 2.600 m², la création de près de 700 m² de surfaces abritées (préaux) ainsi que l'aménagement d'espaces extérieurs (parvis et cours de récréation) pour environ 6.300 m².

La première phase de travaux qui a été réalisée en 2017 a permis la reconstruction du mur d'enceinte. La deuxième phase, portant sur la construction du nouveau bâtiment du primaire et la rénovation de la

maternelle a débuté en décembre 2017. Des désordres graves dus à une mauvaise qualité des bétons ont alors été rencontrés sur la structure des bâtiments de la maternelle, puis de ceux du collège. La nécessité de démolir et reconstruire les bâtiments s'est alors imposée. Les travaux de reconstruction de la maternelle sont en cours : la nouvelle maternelle et l'entrée du site devraient être opérationnelles pour la rentrée de septembre 2019 et la salle polyvalente deux mois plus tard. Pour le collège, les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. Un nouveau phasage sera défini avec un échelonnement des travaux entre la fin 2019 et 2021. Ces situations imprévues génèrent des dépenses supplémentaires estimées à 900.000 € que le budget voté pour cette opération ne permet pas d'absorber.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir valider ce **complément de budget** pour l'opération de **restructuration du groupe scolaire La Fontaine de Fès à hauteur de 0,90 M€** qui sera financé par une Avance France Trésor complémentaire, entièrement remboursée par l'établissement, portant ainsi le **montant total de l'opération à 7,90 millions d'euros**.

Vote : adopté à l'unanimité

Lisbonne – restructuration du lycée Charles Lepierre – complément de financement

Le projet de restructuration de cet établissement a été validé lors du CA de l'Agence de juin 2017 pour un budget global de 6,5M€. Ce projet prévoit le regroupement des 12 classes de maternelle et des 23 classes d'élémentaire ainsi que la création de locaux communs (dortoirs, bibliothèque, salle informatique, salles polyvalentes, salle de professeurs, etc.). Il comprend la rénovation et l'extension du bâtiment actuel de l'école maternelle, la rénovation du bâtiment dit de l'annexe qui accueille les classes élémentaires, le réaménagement partiel du bâtiment de l'administration et la reconstruction des plateaux sportifs. Il intègre également une nouvelle entrée pour les élèves du primaire ainsi qu'une mise en sécurité des accès à l'établissement.

Les démarches pour l'obtention du permis de construire ont débuté depuis le mois de février 2019 et devraient aboutir dans le courant de l'été. Dans ces conditions, les prochaines étapes de ce projet pourraient être les suivantes : publication de l'appel d'offres travaux en juin 2019 - sélection de l'entreprise travaux en août 2019 - démarrage du chantier en septembre / octobre 2019 - fin des travaux au printemps / été 2021.

Les études de la maîtrise d'œuvre ont montré l'impossibilité d'un tel scénario sur le site du lycée déjà très contraint. Les travaux doivent être réalisés en une phase unique, ce qui implique la relocalisation de l'ensemble des élèves du primaire dans des classes temporaires sur le plateau sportif actuel, alors que seul un relogement partiel de ces classes était envisagé. Le montant de cette prestation est de 750.000 € HT et dépasse très sensiblement ce qui avait été prévu initialement. L'installation de ces bâtiments provisoires doit débuter dès la fermeture de l'établissement en juillet dans le but d'effectuer la rentrée de septembre 2019 dans ces nouveaux locaux.

Les derniers éléments de l'étude montrent que l'estimation initiale du coût des travaux de 5,1M € HT ne peut être tenue malgré d'importantes économies réalisées sur le projet. Cette augmentation s'explique d'une part par une hausse sensible des coûts de construction au Portugal ces deux dernières années due au rebond économique du pays. D'autre part, l'exonération de TVA dont le principe était étudié lors du vote du CA en 2017 n'a pas pu être obtenue (23% du montant des marchés de travaux, soit plus d'un million d'euros). Un complément de 1,8M€ est nécessaire pour financer ces imprévus. L'établissement, qui finance sur ses fonds propres les 6,5M€ du financement initial, n'est pas en mesure de prendre en charge ce complément de financement. Il est ainsi proposé de recourir à une avance de France Trésor pour la totalité du surcoût soit 1,8M€.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir valider un **complément de financement de 1,8 M €** pour l'opération de restructuration du lycée Charles Lepierre de Lisbonne (couvert par une avance de France Trésor puis intégralement remboursée par l'établissement), portant le **montant total de l'opération à 8,3 millions d'euros**.

Vote : adopté à l'unanimité

La Marsa – restructuration du lycée Gustave Flaubert – modification du plan de financement

L'établissement est engagé dans une opération de restructuration complète du site dont le programme comprenait à l'origine :

- la construction d'un bâtiment scientifique,
- la rénovation de l'ancien bâtiment scientifique,
- la transformation en internat du bâtiment d'enseignement « E » et la relocalisation du CDI et de la vie scolaire dans le bâtiment « T »,
- la restructuration complète du bâtiment G, vidé de son internat, pour y regrouper les salles d'enseignement banalisées,
- la création d'un gymnase et d'une salle polyvalente.

Cette opération a été votée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 27 novembre 2012 pour un budget de l'opération qui s'élevait à 8 M€. Son financement devait être partagé entre les services centraux de l'Agence pour 4,5 M€, les fonds propres de l'établissement pour 1,5 M€, le recours à l'Agence France Trésor permettant avec un montant de 2 M€ de boucler le plan de financement.

Les travaux des deux premières tranches (construction du nouveau bâtiment scientifique et rénovation de l'ancien) sont achevés depuis 2018.

Afin de sécuriser le site, il a été décidé en 2017 d'étudier le rapatriement de l'annexe de La Soukra sur le site de La Marsa.

La prochaine tranche de cette opération comprend maintenant une recomposition globale de l'école primaire articulée en trois entités pédagogiques distinctes :

- un pôle maternelle/cours préparatoire entièrement neuf,
- un pôle cours élémentaire réaménagé dans les espaces du « nouveau Verlaine »
- et un pôle cours moyen dans un bâtiment neuf à reconstruire après démolition d'une aile du «vieux Verlaine».

Cette tranche comprend également la création d'un service de restauration dédié à l'école élémentaire et intègre la construction d'une salle polyvalente de 250 places qui était prévue dans le schéma initial de restructuration du site. Elle prévoit enfin une gestion différenciée des flux d'accès depuis la rue vers les différentes entités du projet, à travers des esplanades sécurisées, contrôlées par un poste de garde extérieur.

Le montant de ces travaux est estimé dans les conditions économiques actuelles à la somme de 4 M€.

Dans ces conditions, le **montant total de l'opération resterait fixé à 8 M €**, mais son plan de financement initial serait revu de la façon suivante : **4,5 M€ pour les services centraux de l'Agence ; 2,9 M€ pour l'AFT ; 0,6 M€ pour l'établissement sur ses fonds propres.**

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir valider les évolutions de ce projet notamment : la modification du programme de l'opération (avec l'intégration au projet du rapatriement des classes de La Soukra sur le site du lycée) et la modification du plan de financement avec un montant total de l'opération qui reste fixé à 8 M €, mais avec une nouvelle répartition des trois sources de financement.

Vote : adopté à l'unanimité

5. Budget rectificatif n°1 - 2019

L'équilibre global financier du BR1-2019 est respecté. Les principaux ajustements concernent l'investissement réalisé en EGD (13,71 M€ en AE / 9,98 M€ en CP), en particulier pour les opérations SPSI signées et les travaux de sécurisation.

Le point de vigilance reste celui de la trésorerie de l'Agence et le niveau des recettes propres attendues. Un suivi régulier permet de déterminer dès à présent la nécessité du versement de la subvention pour

charge de service public à hauteur des crédits votés en BI et la reconduction de la participation des établissements à la vie du réseau par le biais des avances de facturation (41,8M€).

Il faut noter que la recette d'investissement issue du CAS 723 destinée à la sécurisation des emprises françaises à l'étranger sera inscrite ultérieurement du fait du manque de visibilité actuelle sur les modalités d'exécution de cette subvention.

En dépenses, les crédits sont en revanche d'ores et déjà ouverts et positionnés dans les EGD afin de lancer ces opérations de sécurisation durant les congés scolaires.

Enveloppes budgétaires BR1-2019 de l'AEFE

- en dépenses de fonctionnement 292,6 M€ (131,1 M€ hors DMB)

- en masse salariale : 772,7 M€ (772,3 hors DMB)

- en intervention : 105,3 M€ (105,3 M€ hors DMB)

- en emplois d'investissement : 58,7 M€

- en recettes : 1 192,8 M€ (1 030,8 M€ hors DMB)

Le solde budgétaire (dépenses - recettes) est ainsi de - 36,53 M€

L'investissement est financé par les AFT (11,5 M€, en trésorerie, non budgétaire) et prélèvement sur fonds de roulement.

Equilibre global

La CAF et le déficit de 2ème section conduisent à un prélèvement sur le fonds de roulement de 32,94M€ afin de pouvoir financer les investissements immobiliers à hauteur de 58,71M€.

Le niveau de FDR au BR1 2019 après prélèvement s'établit à 176,80 M€ (75,1M€ pour les services centraux et 101,7M€ pour les EGD)

Le niveau du besoin de fond de roulement : 32,26 M€

Le niveau de trésorerie est de : 144,54 M€

Ces données agrégées sont soumises au vote pour l'AEFE. Elles recouvrent des réalités très hétérogènes : orientations géostratégiques RIME, évolution des effectifs et droits de scolarités ainsi que des situations patrimoniales locales, très différentes.

La FSU interroge l'Agence sur le "Compte d'Affectation Spéciale (CAS) 723" destiné à la sécurisation des entreprises française à l'étranger. L'Agence n'a plus droit à cette partie de subvention de près de 14 M € . D'autres administrateurs interviennent aussi sur ce point . Visiblement, ce qui était auparavant une subvention au MEAE dont une part était reversée à l'Agence pour la sécurité est à présent un montage flou et inopérant.

Selon l'administration, les établissements qui ne sont pas dans le périmètre des propriétés de l'Etat ne sont pas éligibles au CAS 723, ce qui pose problème avec certains établissements de l'Agence.

La FSU revient sur la programmation des 512 fermetures de postes et l'avance de phase de l'Agence sur le calendrier, avec des fermetures supplémentaires actées lors du dernier Comité technique (il y aurait 226 fermetures en 2019 et 106 en 2020 au lieu de 166 en 2019 et 166 en 2020 initialement prévues). L'administration confirme les conséquences, pour les établissements, des fermetures de postes (expatriés et résidents) et leur compensation en poste de droit local, que les budgets des établissements doivent supporter.

La FSU rappelle qu'en raison de ces schémas d'emplois, certains établissements ou certaines zones sont mis en danger. Dans les zones difficiles où les postes d'expatriés sont fermés et transformés en postes de résidents, une quarantaine de postes sont toujours non pourvus. Or, la FSU exprime son refus à abandonner ces établissements. Un effort supplémentaire doit être fait dans les zones à faibles attractivité, comme cela s'est toujours fait. La FSU dénonce à nouveau l'abandon de l'établissement

public, au travers de la baisse de sa dotation, et par conséquent l'abandon de l'aide apportée aux établissements. C'est bien d'ailleurs grâce à la comptabilité publique que les EGD peuvent investir ou s'endetter sur des projets immobiliers, bénéficier du soutien de France Trésor et présenter des « soldes budgétaires » négatifs. Cela ne serait pas possible dans d'autres types de structures.

Vote : 5 contre (FSU/UNSA/FCPE), 6 abstentions, 16 pour

6. Remises gracieuses et admissions en non-valeur - 2019

Les remises gracieuses concernent le Lycée Louis Massignon d'Abu Dhabi pour un montant total de **22777 €** et les admissions en non-valeur s'élèvent à un montant total de **14159 €**.

Vote : adopté à l'unanimité

7. Dons et legs - 2019

Lycée Français de Pondichéry – Inde

La direction de l'établissement a convaincu des partenaires indiens de créer une fondation, la Lycée Français Educational Trust (LFET), apte à collecter des fonds issus de la Corporate Social Responsibility (CSR), correspondant au reversement d'une part des bénéfices des entreprises à des fondations à but éducatif et social, de santé ou environnemental.

La collecte des fonds issus de cette CSR réalisée par la LFET lui permet de proposer des dons en nature répartis dans des projets d'amélioration des installations du lycée. Le montant du **don est de 40774 €** (vidéo surveillance 6786 €, climatisation 28 383 €, éclairage 3770€, sonorisation 1835€).

Vote : adopté à l'unanimité

8. Modification de la convention-type

Il est proposé aux administrateurs de modifier deux articles de la convention type :

- **l'article 12** afin de préciser la nature des relations financières entre l'Agence et l'organisme gestionnaire. Cela permettra de donner également une base légale à la contribution globale de l'organisme gestionnaire aux charges de l'AEFE, conformément au 2ème alinéa de l'article L.452-7 du code de l'éducation

Cette contribution globale de l'organisme gestionnaire aux charges de l'AEFE est composée de la participation à la rémunération des résidents (PRR) dont le taux est déterminé chaque année et arrêté d'un commun accord entre l'organisme gestionnaire et l'AEFE, des charges sociales hors pension civile, des accessoires de rémunération des résidents à la charge complète de l'organisme gestionnaire (ISVL, ISAE, indemnités péri-éducatives, ISOE, HSA, HSE, IMP, IJE, et toute autre prime ou indemnité que le gouvernement français déciderait de verser aux fonctionnaires exerçant en France dans les écoles publiques et établissements publics locaux d'enseignement)

- **le dernier article** qui offre la possibilité de choisir, à l'expiration du délai initial de cinq années pour la durée de la convention, soit un renouvellement express par avenant, soit un renouvellement tacite annuel.

Suite à l'intervention de la FSU, cette possibilité d'option pour une reconduction tacite est modifiée pour un délai de 5 ans au lieu d'un an dans la formulation initiale proposée.

Vote : adopté à l'unanimité

8. Accords transactionnels

Protocole transactionnel entre l'AEFE et des parents d'élèves

Suite à un accident scolaire ayant entraîné des blessures nécessitant un long suivi médical, des négociations se sont engagées entre les parents de l'élève, le proviseur du lycée et l'Agence afin d'éviter toute procédure contentieuse tant en responsabilité, que indemnitaire et pénale. Un protocole transactionnel a ainsi été élaboré où l'AEFE s'engage à régler la somme de **39 000 €** maximum et sur présentation de justificatifs au titre des frais médicaux exposés et non pris en charge par l'assurance des parents, en contrepartie de l'abandon de toute procédure à l'encontre de l'Agence et de ses personnels. Par ailleurs, les parties au protocole sont astreintes à la confidentialité quant aux termes de celui-ci.

Vote : 12 abstentions (dont la FSU)

Lycée Lyautey de Casablanca – Maroc

Dans le cadre des indemnisations de PDL de nationalité française qui ont été réalisées dans des EGD du Maroc en 2013 puis en 2017 pour régulariser des cotisations retraite non versées, un nouveau dossier a été pris en charge pour aboutir à l'établissement d'un protocole transactionnel d'indemnisation de cotisations, pour un montant total de 14 550 €.

La transaction proposée par l'Agence s'appuie sur le coût de régularisation des arriérés (parts salariale et patronale que l'établissement aurait dû verser s'il avait cotisé normalement auprès de la CNAV) suite à la non affiliation avant 2001 de ses PDL dans les EGD du Maroc.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur ce nouveau dossier de protocole transactionnel, soumis au préalable à la validation du CBCM, donnant lieu au versement d'une indemnité de **14 550 €**.

Vote : adopté à l'unanimité

9. Frais d'hébergement dans le cadre de missions effectuées en France pour le compte de l'AEFE

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur les modalités de prise en charge des frais d'hébergement dans les communes de la métropole du Grand Paris. (plafond actuellement de 120€ par nuit). La délibération proposée vise à maintenir le régime d'indemnisation antérieur, à compter de cette délibération jusqu'au 31 août 2020.

Vote : adopté à l'unanimité

10. Dématérialisation des bulletins de paie

À compter du 1er août 2019, les personnels détachés dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger et dans les services centraux de l'AEFE pourront accéder à leur bulletin de paie sous forme dématérialisée. Le bureau de la gestion administrative et financière de la DRH travaille actuellement à la fiabilisation des données pour permettre cette visualisation des bulletins. Ces derniers cesseront d'être envoyés en format papier par voie postale à compter de janvier 2020. Une information expliquant les démarches à accomplir sera adressée aux personnels du réseau le moment venu de manière concomitante avec le MEAE.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur les nouvelles modalités de communication et de conservation des bulletins de paie et de solde par voie électronique.

Vote : adopté à l'unanimité